Extrait du Registre

des délibérations du conseil municipal

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU JURA

Arrondissement de SAINT-CLAUDE

Canton de MOIRANS-EN-MONTAGNE

Commune de VILLARDS-D'HÉRIA N° INSEE 39 561

Délibération N° 42-2024

Nombre de Membres

ayant donné procuration: 2

absents excusés : 2

en exercice: 9

présents: 7

votants: 9

absents: 0

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi sept novembre à 18 heures 30,

Étaient présents : Jean-Robert BONDIER, Michaël MARILLIER, Alain MOISSONNIER,

Rachel HUGUES, Jan VINCENT, Gilles VINCENT, Floriano DE MATOS,

Étaient représentés : Aïcha BURDAIRON, Dominique LACROIX

Procurations données :

- de Aïcha BURDAIRON à Rachel HUGUES

- de Dominique LACROIX à Jean-Robert BONDIER

Les conseillers présents formant la majorité de membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

M. Jan VINCENT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Président de séance : M. le Maire, Jean-Robert BONDIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1612-1 ; Vu la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 et notamment son article 37 qui modifie l'article L16-12-1 du CGCT ;

Vu la nomenclature M49;

Date de convocation : Considérant le budget primitif 2024 de 267 113,35 € ;

31/10/2024 Sur proposition du Maire ;

Après en avoir délibéré par scrutin ordinaire à mains levées, le conseil municipal

Date d'affichage :

31/10/2024

DÉCIDE

D'ouvrir des crédits d'investissements 2025 pour les dépenses d'investissements aux articles suivants :

Article 2158 : Autres : 10 000,00 €

• Article 2313 : Constructions : 10 000,00 €

Article 2315 : Installation, matériel et outillage techniques : 10 000,00 €

Pour un total de 30 000,00 €, qui est inférieur au plafond autorisé de 25% des dépenses d'investissements prévues au budget primitif 2024.

Objet de la délibération

Ouverture de crédits d'investissement 2025 – budget eau

AUTORISE

Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à VILLARDS-D'HÉRIA, le 07/11/2024

Résultat du vote

pour : 9contre : 0abstention : 0

Le secrétaire de séance Jan VINCENT Pour extrait conforme, le Maire, Jean-Robert BONDIER

